



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ LE GRANIT  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROMAIN

## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

PRENEZ AVIS QUE

### RÈGLEMENT N° 2022-329 RÉGISSANT L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE EN VUE DE PRÉSERVER LA QUALITÉ ET LA QUANTITÉ DE LA RESSOURCE

A passé les étapes suivantes :

- Avis de motion donné le 6 décembre 2021
- Dépôt et présentation du projet donnée le 6 décembre 2021
- Adoption du règlement 2022-329 le 17 janvier 2022

Ce règlement entre en vigueur le 18 janvier 2022, jour de sa publication et toute personne intéressée peut le consulter directement sur le site internet de la Municipalité ou en faire la demande par lettre au bureau municipal, 290 rue Principale ou par courriel au [municipalite@st-romain.ca](mailto:municipalite@st-romain.ca).

Donné à Saint-Romain, ce 18<sup>ième</sup> jour de janvier 2022.

*Nicole Chicoïne*

Directrice générale / Secrétaire-trésorière

---

.....Certificat de publication de l'avis public .....

Je, Nicole Chicoïne, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Romain, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Règlement 2019-316 déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité de Saint-Romain, soit sur le tableau d'affichage de l'hôtel de ville ainsi sur le site Internet de la Municipalité, le 18 janvier 2022

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18 janvier 2022.

*Nicole Chicoïne*

.....  
Nicole Chicoïne  
Directrice générale et secrétaire-trésorière